



Loterie Romande

Charte et conditions d'utilisation des réseaux sociaux

Bienvenue sur nos plateformes sociales *Facebook, Twitter, YouTube, Instagram* !

Ces espaces vous permettent d'échanger et de vous informer concernant la Loterie Romande et de participer à des concours. Vous pouvez y partager vos commentaires, vidéos, photos et liens avec notre communauté en ligne.

i) *engagements*

Pour que notre communauté en ligne soit et reste un espace ouvert et convivial, respectueux et constructif, il est important d'observer certaines règles simples. Ainsi, lorsque vous postez ou interagissez sur nos plateformes sociales, **vous vous engagez à :**

1 respecter les conditions d'utilisation propre à chaque plateforme sociale

Chaque site communautaire possède ses propres conditions d'utilisation, qui organisent ses relations avec les utilisateurs, ainsi que les interactions et activités qui s'y déroulent. Le contenu de ces conditions d'utilisation ne dépend pas de la Loterie Romande.

2 respecter la propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur

Certaines créations sont protégées par la propriété intellectuelle. En publiant un contenu sur nos plateformes sociales, vous reconnaissez qu'il est libre de droit et qu'il a un caractère public, c'est-à-dire qu'il peut être repris par d'autres internautes et par la Loterie Romande.

Cela signifie que vous ne devez poster que des contenus vidéo, liens, photos et textes dont vous détenez les droits, en particulier les droits d'auteur ; s'ils ne vous appartiennent pas ou que vous n'avez pas l'autorisation de les publier : ne les publiez pas.

3 respecter la personnalité et la vie privée, notamment le droit à l'image

Chacun a droit au respect de sa personnalité et de sa vie privée. En publiant un contenu, vous reconnaissez qu'il est libre de droit et qu'il a un caractère public, notamment qu'il ne comprend pas d'information confidentielle ou qui pourrait nuire à l'image ou à la réputation de tiers.

Cela signifie que vous ne devez pas poster des faits qui appartiennent à la sphère privée de tiers ni des contenus (vidéos ou photos) dont vous ne détenez pas les droits ; si vous n'avez pas l'autorisation des personnes qui apparaissent sur les images : ne les publiez pas.

4 respecter l'ordre public et les bonnes mœurs

La diffusion de certaines informations peut porter atteinte à des biens juridiquement protégés par le droit pénal, notamment l'intégrité sexuelle et la paix publique, cela en plus de la propriété intellectuelle, de la personnalité et de la sphère privée mentionnés ci-dessus.



En publiant un contenu, vous vous engagez à ne diffuser aucune information à caractère pornographique, discriminatoire, raciste, homophobe, diffamatoire, calomnieux, injurieux, violent, provocant ou de toute autre manière contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

5 rester pertinent et prudent

Nos plateformes sociales sont dédiées à certains thèmes. Il peut arriver que des échanges s'en écartent. Pour que notre communauté en ligne conserve tout son intérêt, nous vous remercions de rester dans les thèmes dédiés et de poster des contenus en rapport avec ces thèmes.

Pour préserver la vocation et le fonctionnement, autant que la sécurité et l'intégrité des plateformes sociales, assurez-vous de ne pas poster de spams, de publicités, de virus, de logiciels malveillants ou espions ou encore de liens vers des sites inappropriés.

6 respecter notre entreprise

Nous sommes toujours ouverts aux avis positifs ou négatifs sur notre entreprise et nos prestations, s'ils ne sont pas dénigrants, violents ou insultants et s'ils permettent d'installer un dialogue.

ii) décharge

1 responsabilité personnelle des utilisateurs

Chaque utilisateur d'une plateforme sociale est seul responsable des contenus qu'il publie. La Loterie Romande n'est ainsi pas responsable des contenus et opinions postés par les utilisateurs et décline toute responsabilité, notamment en cas de publication qui :

- ne serait pas conforme aux conditions générales d'utilisation spécifiques à chaque plateforme sociale ;
- ne serait pas libre de droit ou qui porterait autrement atteinte à la propriété intellectuelle ou à la personnalité d'autrui ;
- serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

2 contenus abusifs et réponse aux utilisateurs

La Loterie Romande se réserve de supprimer, dans la mesure du possible, tout contenu qui ne respecterait pas les règles et engagements susmentionnés qu'elle constaterait elle-même ou qui lui serait signalé par les utilisateurs ou les personnes concernées par les contenus.

A cet effet, la Loterie Romande invite les utilisateurs et les personnes concernées à lui signaler tout contenu ne respectant pas les règles et engagements susmentionnés, règles et engagement qu'elle se réserve par ailleurs de modifier.

La Loterie Romande fera également tout son possible pour répondre aux interventions des utilisateurs dans les meilleurs délais, mais sans pouvoir garantir de répondre à tous les commentaires ou messages.



3 informations publiées par la Loterie Romande

Les informations publiées par la Loterie Romande ou ses employés sur ses plateformes sociales n'ont qu'un but informationnel. Aucun contenu publié sur ces plateformes ne constitue une sollicitation, une offre ou une recommandation d'acheter ou d'utiliser ses prestations ou services.

Il se peut que la Loterie Romande publie des liens vers des sites tiers lorsqu'elle estime ces liens utiles pour les utilisateurs. Ces renvois ne constituent en aucun cas l'indication d'un partenariat officiel avec les sites ou les entreprises en question.

iii) participations aux Concours Gratuits

La participation à un jeu concours gratuit annoncé par la Loterie Romande sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) n'est ouverte qu'aux personnes physiques âgées de **18 ans révolus** et domiciliées en Suisse romande.

Le fait de participer à un tel Concours Gratuit implique l'acceptation pure et simple du règlement ou des conditions générales de participation applicables à chaque concours gratuit, auxquels il convient de se référer, et qui sont ici réservés.

En principe, il ne sera répondu à aucune demande des participants, notamment par e-mail ou par téléphone, concernant l'interprétation ou l'application du règlement ou des conditions générales, les modalités et mécanismes du Concours Gratuit ou la liste des gagnants.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application de ces règlements ou conditions générales de participation doit faire l'objet d'une demande écrite et envoyée par courrier postal au siège de la Loterie Romande, Case postale 6744, 1002 Lausanne et sera tranchée par la Loterie Romande, conformément aux dispositions applicables et sans possibilité d'appel.

Merci de votre participation et à bientôt sur les plateformes sociales de la Loterie Romande !

Loterie Romande, avril 2016.